



FICHE 10



Evaluer la démarche de
participation

Lors de démarches participatives, le volet d'évaluation peut être aisément omis ou réduit. Cette évaluation est pourtant importante, et ce, pour trois raisons :

MESURER L'EFFET DE LA DÉMARCHÉ SUR L'OBJET POUR LEQUEL ELLE AVAIT ÉTÉ PENSÉE

Exemple : faire évoluer les règles de vie d'un établissement, lancer un nouveau dispositif, déployer une politique publique...

On s'intéressera alors aux résultats directs de la démarche (exemple : prise en compte des propositions) et aux résultats indirects (exemple : meilleure articulation des acteurs réunis autour de la démarche de participation).

MESURER L'EFFET DE LA DÉMARCHÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

On s'intéressera alors aux évolutions induites chez les participants en termes de lien social, de prise de confiance en soi ou en termes de montée en compétences (exemple : prise de parole en public, compréhension d'une politique publique).

AMÉLIORER LA DÉMARCHÉ DE PARTICIPATION AFIN QU'ELLE PUISSE ÊTRE MENÉE PLUS FACILEMENT ET QU'ELLE SOIT PLUS EFFICACE DANS SES RÉSULTATS

On s'intéressera alors aux points de vue des parties prenantes (personnes participantes, organisateurs, commanditaires) concernant les points forts et les axes d'amélioration de la démarche de participation. Cela permettra ainsi d'identifier les facteurs clés de réussite et les écueils à éviter pour la suite de la démarche ou pour de futures actions de participation.

L'évaluation de la démarche de participation est rarement menée car elle n'est généralement pas valorisée par les commanditaires. Il importe donc d'inclure celle-ci dans le projet initial en expliquant l'intérêt de la financer ou de la réaliser : Quels impacts a eu l'action sur son objet ? A-t-elle permis de faire évoluer positivement les missions des professionnels et la situation des participants ? Quels points d'attention dans la perspective de futures actions de participation ?

Généralement, l'évaluation des démarches de participation est menée par les organisateurs / les animateurs ou par les commanditaires. Pour des démarches de plus grandes ampleurs et/ou avec des ambitions importantes dans l'avenir, cette évaluation peut être confiée à un acteur tiers qui va apporter un regard neutre sur la démarche et assurer une plus grande objectivité et liberté d'expression des personnes (tant pour les professionnels que les personnes concernées).



Cette fiche a pour objet de fournir des éléments méthodologiques pour atteindre les trois objectifs susmentionnés. A noter cependant que dans la mise en œuvre d'une évaluation, ces trois aspects seront abordés de manière simultanée

EXPLIQUER LE CONTEXTE DE LA PARTICIPATION ET S'ADAPTER AUX BESOINS DES PERSONNES

Les méthodes d'évaluation sont multiples. On distinguera par exemple les évaluations ex-ante/ex-post (qui consistent à mesurer des indicateurs avant et après la mise en œuvre de la démarche), les évaluations in-itinéré (qui consistent à mesurer des indicateurs tout au long de la démarche) et les évaluations ex-post (qui consistent à mesurer des indicateurs une fois la démarche terminée).

En fonction des objectifs de la démarche de participation, une démarche d'évaluation pourra être privilégiée mais il sera également possible d'en combiner plusieurs (exemple: ex-ante/ex-post pour la situation des personnes, ex-post pour mesurer l'impact de la démarche de participation et in-itinéré pour identifier les conditions de réussite de la participation).

Dans certaines situations, des modalités d'évaluation plus robustes pourront être mises en œuvre. Il est par exemple possible de constituer un groupe «test» et un groupe «témoin» pour mesurer l'effet de la participation sur le développement du pouvoir d'agir d'un groupe de personnes comparé à un groupe de personnes évoluant dans le même cadre mais n'ayant pas participé à la démarche de participation. Cela peut être notamment mis en place à travers un tirage au sort pour éviter le biais de la motivation.

Ces types d'évaluation sont plus complexes à mettre en œuvre et demandent l'intervention d'un expert. Ce type d'évaluation ne sera donc pas évoqué au sein de cette fiche.

Quelle que soit la méthode retenue, il est recommandé de définir les critères d'évaluation dès le démarrage de l'action. Outre le fait qu'il puisse être nécessaire de les mesurer au lancement ou au cours de l'action, une définition des critères d'évaluation en amont offre l'avantage de requestionner les enjeux de l'action tant en matière de résultats visés qu'en matière d'effets souhaités pour les personnes et l'ensemble des parties prenantes.

Pour simplifier, une démarche d'évaluation se construira en trois temps :

- **L'identification des questions évaluatives** : Quelles sont les finalités de l'action ?
- **La déclinaison des questions évaluatives en critères d'évaluation** : Comment mesurer que ces finalités seront atteintes ?
- **La construction des modalités de collecte des indicateurs constitutifs des critères d'évaluation** : Comment recueillir les informations nécessaires pour mesurer que les finalités de l'action sont atteintes ?

On distinguera parmi les critères d'évaluations :

LES CRITÈRES QUANTITATIFS :

nombre de participants, nombre d'idées proposées, nombre d'idées mises en application, ratio entre le nombre d'idées exprimées et le nombre de participants, degré de perception des participants sur leur confiance en eux, ratio entre le nombre de personnes invitées et le nombre réels de participants...

LES CRITÈRES QUALITATIFS :

avis des commanditaires sur les résultats obtenus, avis des participants sur ce que leur a apporté leur participation, avis des professionnels sur les points à améliorer dans la démarche de participation...

Les parties suivantes proposent quelques pistes pour construire la démarche d'évaluation sur les trois volets de celle-ci : impacts directs et indirects sur l'objet de la démarche, effets sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et amélioration de la démarche de participation.

MESURER L'EFFET DE LA DÉMARCHE SUR L'OBJET POUR LEQUEL ELLE AVAIT ÉTÉ PENSÉE

IMPACTS DIRECTS SUR L'OBJET DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION

Mesurer l'impact sur l'objet de la participation consiste à savoir si elle a eu des répercussions sur ce qui était visé initialement (améliorer les conditions de vie dans un établissement, construire ou faire évoluer un dispositif, déployer une politique publique...).

La définition des questions évaluatives va donc être réalisée en lien direct avec les objectifs de la démarche de participation ([voir la fiche n°1 "Définir les objectifs et les modalités de participation"](#)).

A noter que la réflexion autour des questions évaluatives peut contribuer à faire évoluer les objectifs de la démarche de participation. Ces deux étapes doivent donc si possible être concomitantes.

Exemples de questions évaluatives :

- La démarche de participation a-t-elle permis de savoir si ce que je souhaite mettre en œuvre suscite l'adhésion des personnes visées ?
- La démarche de participation a-t-elle pu permettre de connaître l'avis des participants sur ce qui a été proposé par les professionnels ?
- La démarche de participation a-t-elle permis de faire émerger des idées qui n'avaient pas été envisagées jusque-là ?
- Les propositions des participants ont-elles été retenues ?

Les critères d'évaluations quantitatifs pourront être multiples. Par exemple :

- Nombre de participants (si la démarche visait à recueillir un large nombre d'avis) Profil ou situation des participants (si la démarche visait des publics spécifiques)
- Nombre d'avis exprimés (si la démarche visait par exemple à tester une proposition)
- Nombre d'idées exprimées (si la démarche visait à recueillir des propositions)
- Ratio entre le nombre d'idées exprimées et les résultats obtenus (pour mesurer l'effet de ces propositions)
- Présence de décideurs à l'occasion de la restitution de la démarche

Les critères d'évaluation qualitatifs se baseront quant à eux principalement sur l'avis des parties prenantes.

Différentes modalités de collecte peuvent être envisagées pour alimenter aussi bien les critères qualitatifs que les critères quantitatifs :

- Feuilles de présence aux réunions
- Comptes-rendus de réunions
- Entretiens individuels ou collectifs avec les parties prenantes
- Appels sortants à destination des participants
- Questionnaires envoyés aux parties prenantes

IMPACTS INDIRECTS DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION

La mise en œuvre de démarches de participation peut permettre d'obtenir des résultats indirects qu'il est utile d'identifier pour les valoriser. Les questions évaluatives vont être basées sur ces « effets de bord » positifs, sans forcément qu'ils n'aient été formulés comme des objectifs de la démarche de participation.

Exemples de questions évaluatives :

- La démarche de participation a-t-elle permis de faire évoluer les représentations des parties prenantes ?
- La démarche de participation a-t-elle contribué à améliorer les relations partenariales ?
- La démarche de participation a-t-elle permis de faire émerger d'autres problématiques ou d'autres idées ?

Généralement, les résultats indirects de la participation sont de nature qualitatifs et obtenus à travers des entretiens individuels ou collectifs.

MESURER L'EFFET DE LA DÉMARCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

Une démarche de participation doit toujours être pensée en tenant compte de l'effet de celle-ci sur les personnes qui participeront. Il est donc utile de la mesurer auprès des personnes concernées et potentiellement auprès des professionnels ou des bénévoles qui les accompagnent ou de leurs proches (par exemple, les familles de personnes en situation de handicap). Les questions évaluatives vont être décorrélées des objectifs de l'action. Elles devront être en revanche adaptées aux publics visés.

Exemples de questions évaluatives :

La démarche de participation a-t-elle permis aux personnes :

- d'améliorer leur confiance en elles ?
- de se familiariser avec le dispositif envisagé ?
- de se sentir mieux dans la structure ?
- d'acquérir de nouvelles compétences ?

S'il est possible d'établir certains critères quantitatifs (exemples: évaluation par les personnes elles-mêmes de leur niveau de confiance ou de leur degré de connaissance), l'évaluation des effets de la démarche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes sera généralement réalisée en interrogeant directement les personnes ou celles qui les accompagnent. Pour le volet quantitatif, des échelles permettant de mesurer l'évolution de certains indicateurs pourront être mises en œuvre. Le volet qualitatif pourra quant à lui être alimenté à travers les différents canaux évoqués plus haut (entretiens individuels ou collectifs, appels sortants, questionnaires...)

AMÉLIORER LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION AFIN QU'ELLE PUISSE ÊTRE MENÉE PLUS FACILEMENT ET QU'ELLE SOIT PLUS EFFICACE DANS SES RÉSULTATS

L'amélioration de la démarche de participation est d'autant plus importante si elle concerne une démarche qui s'inscrit dans la durée. On optera alors de préférence pour une évaluation in-itinéré. S'il s'agit d'une action de participation ponctuelle, il peut cependant être utile de l'évaluer dans la perspective d'autres actions de participation à venir.

Exemples de questions évaluatives :

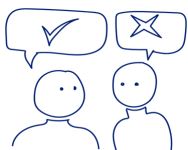
- Les décideurs et les professionnels ont-elles été parties prenantes de la démarche ?
- La démarche a-t-elle réussi à mobiliser un nombre suffisant de participants ?
- Les personnes ont-elles eu des difficultés à se rendre sur le(s) lieu(x) de la démarche de participation ?
- Les personnes ont-elles pu se faire rembourser les frais engagés dans un délai raisonnable ?
- Les personnes se sont-elles senties à l'aise lors des réunions et ateliers ?
- Les techniques d'animation utilisées ont-elles permis à toutes les personnes de s'exprimer ?
- Les personnes ont-elles pu bénéficier d'un retour sur le résultat de la démarche ?

LES CRITÈRES QUANTITATIFS :

- Nombre de participants
- Nombre de professionnels impliqués
- Nombre d'affiches imprimées
- Nombre de réunions organisées
- Profil des participants : sexe, âge, situation professionnelle, lieu de résidence
- Nombre d'heures consacrées par les professionnels
- Délai moyen de remboursement des frais
- % d'avis positifs sur les modalités et techniques d'animation utilisées lors des réunions et ateliers
- Nombre de participants à la réunion de restitution

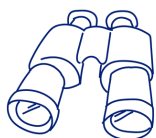
LES CRITÈRES QUALITATIFS :

- Clarté des objectifs du dispositif
- Modalités de communication sur le dispositif
- Modalités d'identification des participants
- Gestion des aspects logistiques (défraiements, collation, déplacements...)
- Conditions de préparation des participants
- Déroulé de la réunion : accueil, clarté et pertinence des animations, durée de la réunion, qualité des échanges...



Les critères d'évaluation qualitatifs seront principalement basés sur les **retours des parties prenantes** selon les différents canaux évoqués ci-dessus. Une partie d'entre eux seront nécessairement communs avec ceux de l'évaluation de l'impact de la participation.

En ce qui concerne plus particulièrement le recueil de l'avis des participants sur la tenue d'une réunion, il est conseillé **d'interroger les participants « à chaud »** c'est-à-dire directement à l'issue de chaque réunion. Ceci peut se faire à travers un **questionnaire** ou un **tour de table**, le questionnaire présentant l'avantage de faciliter l'expression d'aspects critiques.



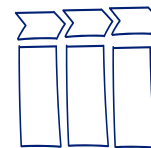
Enfin, il peut être utile de **recourir à l'observation** (lors des réunions) pour évaluer par exemple la manière dont vont se faire les interactions entre les participants.

Pour consulter des exemples de questionnaires d'évaluation et de grilles d'observation, voir la Rubrique Ressources ci-après.



CONCEVOIR LE PROTOCOLE D'ÉVALUATION DÈS LE DÉMARRAGE

de la démarche de participation, avec les commanditaires



DIMENSIONNER L'ÉVALUATION EN FONCTION DE L'AMPLEUR DU PROJET

en restant réaliste sur ce qu'il sera possible d'évaluer



PRÉVOIR DES OUTILS D'ÉVALUATION DÈS LE DÉMARRAGE

notamment s'ils doivent être utilisés au cours de la démarche

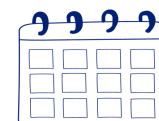


LIMITER LE NOMBRE DE QUESTIONS ÉVALUATIVES ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION AUX PLUS UTILES D'ENTRE EUX



PRÉVOIR LA CHARGE DE TRAVAIL NÉCESSAIRE OU LE COÛT

de l'évaluation dans le budget du projet





OUTILS

EXEMPLES DE QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION

- MODÈLE QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION "MINUTE" D'UNE RÉUNION : [CLIQUEZ ICI](#)
- MODÈLE QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION À DESTINATION DES ÉLUS DU DISPOSITIF PARTICIPATIF DÉPARTEMENTAL : [CLIQUEZ ICI](#)

EXEMPLES DE GRILLE D'OBSERVATION / D'ANALYSE

- MODÈLE GRILLE D'OBSERVATION D'UN ATELIER : [CLIQUEZ ICI](#)
- MODÈLE GRILLE D'OBSERVATION D'UN GROUPE : [CLIQUEZ ICI](#)
- GROUPE DE TRAVAIL N°14 D'Auvergne-Rhône-Alpes, MODÈLE GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, (SLIDE 12 À 13) : [CLIQUEZ ICI](#)



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES, RAPPORTS ET ARTICLES

- PACOB STEVE & OUVRARD LAURENCE POUR PERFEVAL, 2009, COMPRENDRE ET ENTREPRENDRE UNE ÉVALUATION PARTICIPATIVE, GUIDE DE SYNTHÈSE : [CLIQUEZ ICI](#)
- INSTITUT DE LA CONCERTATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE & DÉMOCRATIE OUVERTE & DÉCIDER ENSEMBLE, 21/10/2020 : COMPTE-RENDU D'ATELIER ÉVALUER LA PARTICIPATION CITOYENNE DE SON TERRITOIRE, POURQUOI ET COMMENT ? : [CLIQUEZ ICI](#)

EXEMPLES DE RAPPORT D'ÉVALUATION OU D'AVIS DE COMITÉ D'ÉVALUATION

- CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL DE MARNE, 2009, ÉVALUATION DES PROCESSUS PARTICIPATIFS ACCOMPAGNÉS PAR LA MISSION DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL DE MARNE : [CLIQUEZ ICI](#)
- FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ, 2018, ENQUÊTE "LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES DANS LE RÉSEAU DE LA FÉDÉRATION" : [CLIQUEZ ICI](#)
- FRANCE STRATÉGIE, / CONSEIL NATIONAL DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, 2020, AVIS DES MEMBRES DU 5ÈME COLLÈGE DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : [CLIQUEZ ICI](#)

Pour tout ajout ou suggestion de modification, vous pouvez contacter l'équipe de l'Ansa : laura.biaud@solidarites-actives.com